



Lorsque le communautaire influence les pouvoirs publics : les femmes mobilisées en Afrique de l'Ouest

Larissa Kojoué

Chercheuse à Human Rights Watch et chercheuse associée au Centre Population & Développement (Ceped, Université Paris Cité – IRD).

Ouagadougou, octobre 2014. Les femmes bravent l'interdiction de manifester et la présence des forces de l'ordre pour protester, armées de spatules, contre la modification de l'article 37 de la Constitution qui autoriserait le président Blaise Compaoré à être candidat à sa propre succession. Le symbole est fort et indique un réel ras-le-bol. Grâce à cette mobilisation, les femmes ont ouvert la voie à une longue série de mobilisations qui a conduit à la chute du régime¹.

Niamey, août 2019. Le gouvernement publie un arrêté précisant les conditions de protection, de soutien et d'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité². Les chefs d'établissements, parents et structures de

1. Tiga Cheick Sawadogo, « Manifestation contre la modification de l'article 37 : "Armées" de spatules, les femmes marchent malgré l'interdiction de Marin Ilbouso » *Lefaso.net*, 28 octobre 2014.

2. Arrêté conjoint n° 335/MEP/A/PLN/EC/MES/MEP/T du 22 août 2019 modifiant et complétant l'arrêté n° 25 du 4 février 2019, précisant les conditions de protection, de soutien et d'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité.

gestion des établissements sont tenus de dénoncer tout acte de violence physique ou verbale, de harcèlement sexuel ou de stigmatisation susceptible de compromettre la scolarité des jeunes filles. Désormais, les adolescentes enceintes ou jeunes mères en cours de scolarité sont autorisées à poursuivre leurs études et des cours de rattrapage sont prévus en cas de nécessité¹.

Dakar, 25 mai 2019. À la suite de plusieurs cas de violences sexuelles et de féminicides impunis, des centaines de femmes sénégalaises prennent part à un *sit-in* devant le Parlement, exigeant que le viol soit jugé comme un crime et non plus comme un simple délit. La loi 2020-05 portant criminalisation du viol et de la pédophilie vient récompenser ces efforts. Elle constitue une avancée majeure qui n'aurait pas été possible sans la mobilisation des femmes en ligne et dans la rue².

Abidjan, septembre 2021. De nombreuses militantes féministes se réunissent devant le siège de la NCI (Nouvelle chaîne ivoirienne) pour dénoncer l'apologie du viol après la diffusion d'une émission populaire présentant un ancien violeur simulant son crime sur un mannequin en plastique. Désormais connue comme « l'affaire de la télévision », cette mobilisation a porté ses fruits avec la saisie de l'affaire par le parquet et la condamnation des deux hommes, le présentateur et son invité³.

Le point commun entre tous ces événements est une action collective, concertée et consciente des femmes partageant des objectifs communs et visant un objectif politique précis : influencer, modifier ou réformer les politiques publiques. Ces actions collectives s'opèrent suivant des modalités très variées, allant des mobilisations informelles et ponctuelles à des actions de longue durée s'appuyant sur des structures organisationnelles bien hiérarchisées. Les victoires en ayant résulté, à savoir la prise en compte de certaines demandes spécifiques par les pouvoirs publics ou leur transformation en objet d'intervention publique, illustrent certaines modalités de construction de l'action publique en faveur des femmes en Afrique. Il s'agit d'un processus dynamique et interactif, qui tranche avec l'idée stéréotypée d'une adhésion passive aux dynamiques globales qui véhiculeraient au travers des acteurs régionaux et internationaux les normes de la doxa internationale en matière d'égalité de genre⁴. Les militantes africaines se sont engagées bien avant les indépendances, et continuent de s'engager dans divers mouvements et sous diverses formes, sur des enjeux qui affectent l'ensemble de la société et leur autonomie en particulier, parfois sans ou avec très peu de financement extérieur. Leurs discours, leurs profils et les modalités

1. Kaem Kapalata Machozi, « Entretien avec Mariama Mamoudou Djibo : un nouvel arrêté nigérien protège les droits des filles à l'éducation », Human Rights Watch, 16 novembre 2022.

2. Margot Chevance, « Le combat victorieux des Sénégalaises pour la criminalisation du viol », TV5 Monde, 24 décembre 2021.

3. « Affaire apologie du viol : manifestation féministe devant le siège de NCI à Abidjan », *Abidjan.net*, 1^{er} septembre 2021.

4. Oyèrónké Oyèwùmí, *The Invention of Women* (Minneapolis : University of Minnesota Press, 1997).



de leur engagement varient d'un contexte ou d'une thématique à l'autre, avec des fortunes diverses, ce qui démontre que ces militantes contribuent elles-mêmes et de manière très significative à la compréhension et à la mise en avant des principes d'égalité, de justice, d'équité et de dignité qu'elles défendent pour les générations actuelles et futures.

La présente contribution s'appuie sur une longue expérience de mobilisations communautaires avec les femmes qui militent pour leurs droits – qu'elles s'identifient comme féministes ou non – pour mettre en lumière les apports des femmes africaines d'Afrique de l'Ouest francophone dans le façonnement des politiques publiques au cours des dix dernières années. Bien que certains agendas nationaux en matière de droits des femmes soient inspirés par des mobilisations féministes plus globales et financièrement soutenus par des partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux, les mobilisations collectives des femmes ne se contentent pas d'absorber et de relayer des questions conçues de l'extérieur. Au contraire, les militantes africaines ont forgé leurs mouvements et leurs actions de manière active, créative et courageuse, en se référant à leurs propres expériences, à leurs propres préoccupations, qu'elles ont elles-mêmes définies et conceptualisées¹. Un bref retour sur l'évolution des mobilisations des femmes en Afrique de l'Ouest francophone permet de saisir la centralité de ces mobilisations dans d'importantes réformes politiques. La question du genre étant désormais un élément-clé d'analyse et de compréhension des enjeux géostratégiques², le poids des acteurs internationaux dans la structuration des mobilisations de femmes n'est pas sans poser des défis quant à leur durabilité et à leur légitimité dans ces mobilisations.

Évolution des mobilisations pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest

Les militantes africaines ont joué un rôle significatif dans les mouvements politiques et sociaux qui ont traversé le continent avant, pendant et après les luttes pour les indépendances. Ce sont justement ces luttes pour les indépendances qui leur ont permis de s'engager de manière plus active dans la vie publique et politique, alors que peu de droits leur étaient reconnus pendant l'occupation coloniale. L'histoire des luttes décoloniales a été, selon Emmanuelle Bouilly et Ophélie Rillon³, un moment de réaffirmation, de recomposition et de vacillement des rapports de genre.

1. Zahra Ali et al., *Gagner le monde. Sur quelques héritages féministes* (Paris : La Fabrique Éditions, 2023).

2. Marie-Cécile Naves, « Introduction. Le genre, pour penser la complexité du monde », *La Revue internationale et stratégique* 119, n° 3 (automne 2020) : 60-69.

3. Emmanuelle Bouilly et Ophélie Rillon, « Relire les décolonisations d'Afrique francophone au prisme du genre », *Le Mouvement Social* 255, n° 2 (2016) : 3-16.

L'histoire des **luttés** **décoloniales** a été un **moment de** **réaffirmation,** de recomposition et de **vacillement** des **rappports** **de genre**

Dans un ouvrage très riche consacré aux mobilisations féminines et à leur impact en Afrique, les autrices Aili Mari Tripp, Isabel Casimiro, Joy Kwesiga et Alice Mungwa soulignent la diversité et l'importance des mobilisations des femmes ainsi que leurs traditions de résistance face aux oppressions, qu'elles proviennent de la sphère familiale ou de l'ordre politique¹. Le texte offre un très bel aperçu des différentes manières dont les militantes africaines ont résisté à l'occupation coloniale et se sont battues pour la libération nationale. Elles ne se sont pas contentées d'héberger des militants, de les soigner ou de leur fournir à manger, de cacher des armes ou d'acheminer des courriers. Leur engagement a été central, autant dans l'organisation des actions de protestation et de sabotage que dans la résistance armée. Même si l'objectif prioritaire était la libération nationale, nombre de ces militantes espéraient une amélioration de leur statut, que la violence des politiques

coloniales avait considérablement érodé². Cependant, au lendemain des indépendances, cette importante contribution sera largement ignorée. De même, leurs aspirations à une participation égale aux affaires politiques et au développement resteront largement insatisfaites.

Pour autant, les mobilisations des femmes n'ont jamais faibli. Par le biais d'unions, de fédérations et d'associations socioculturelles et religieuses, elles se déploient tout d'abord à l'intérieur des partis uniques, en soutien aux priorités politiques des nouveaux gouvernements comme la consolidation de la nation et l'impérieuse course au rattrapage économique, technique et scientifique avec les pays industrialisés. Cette situation change avec l'ouverture au multipartisme et la diffusion de nouvelles normes et stratégies en matière des droits des femmes, au tournant des années 1980-1990. Avec les crises économiques majeures qui frappent la plupart des pays nouvellement indépendants au début des années 1980, de même que le changement d'approche des Nations unies et autres acteurs internationaux désormais plus ouverts à financer directement des

1. Aili Mari Tripp et al., *African Women's Movements: Transforming Political Landscapes* (Cambridge : Cambridge University Press, 2008).

2. Rose Ndengue, « Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris Diderot, 2018.



programmes portés par des acteurs non étatiques – y compris les associations de femmes –, sans compter l'ouverture du champ politique vers le multipartisme, les mobilisations des femmes s'affranchissent progressivement des discours sur la consolidation de la nation. Elles promeuvent dès lors des actions et des discours axés sur la promotion et la défense des droits de femmes, afin d'obtenir des changements constitutionnels et législatifs. L'ouverture démocratique et un contexte international favorable – avec la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995, entre autres – vont permettre la démultiplication des organisations et revendications politiques venant des femmes, lesquelles se déploient dans de nombreux secteurs où leurs droits sont bafoués ou insuffisamment pris en compte : l'accès à la terre, les violences domestiques, la participation et la représentation politiques, l'environnement, l'éducation, la santé sexuelle et reproductive, les luttes contre les mutilations génitales féminines (MGF), contre les mariages forcés, etc.

Les sujets pour lesquels les femmes se mobilisent sont nombreux. Les quelques exemples qui suivent montrent à quel point les actions collectives et continues des militantes, souvent portées par des femmes formées, habitant en milieu urbain et bien connectées aux partenariats internationaux, ont abouti à d'importants changements aux plans national et régional, comme l'adoption de nouvelles lois et politiques, la création de nouveaux ministères ou structures administratives et des réformes institutionnelles plus attentives aux besoins des femmes et des jeunes filles.

Séminaires, pétitions, rassemblements, grèves : la centralité des mobilisations des femmes dans les changements politiques et institutionnels contre les violences faites aux femmes

Les modalités des mobilisations des militantes ont beaucoup évolué depuis le tournant des années 1990. Les mobilisations post-indépendances étaient centrées sur la lutte contre la pauvreté, l'alphabétisation et le développement économique. Après le moment décisif de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995¹, l'accent est mis sur plusieurs axes prioritaires, à savoir l'égalité des sexes, les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles, la représentation et la participation politiques des femmes, leur place et leur rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité, ou encore leurs

1. On estime que la conférence de Pékin est un moment décisif dans les mobilisations pour les droits des femmes en général parce qu'elle a jeté les bases d'un programme d'action mondiale en faveur de l'égalité des genres.

droits fondamentaux¹. Certaines de ces mobilisations sont parvenues à une reconnaissance internationale, tandis que d'autres ont fortement influencé les politiques et programmes à des niveaux nationaux.

À une échelle internationale et régionale, par exemple, on peut citer le Mano River Women's Peace Network (MAROWPNET). Porté par des organisations de femmes engagées pour le retour à la paix et la résolution pacifique des conflits au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée, le réseau, créé en 2000, s'est efforcé de faciliter le dialogue entre les différents protagonistes des conflits armés, de soutenir les initiatives de paix existantes, et surtout de faire prévaloir les points de vue et les intérêts des femmes dans les processus de résolution des conflits. Conscient que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les conflits armés², le réseau a plaidé pour qu'elles fassent partie des processus de prise de décision susceptibles de prévenir et de stopper les conflits, en s'appuyant sur des centaines de femmes, mères, jeunes filles au-delà des barrières partisans, ethniques, religieuses ou de classe³. Il a ainsi fortement contribué à mettre fin aux conflits dans cette région. En 2003, il a reçu le prix des Nations unies pour les droits de l'homme pour ses réalisations exceptionnelles dans la promotion des droits humains et des droits des femmes. Leymah Gbowee, figure de proue de cette mobilisation, s'est vu décerner à titre individuel le prix Nobel de la paix en 2011, aux côtés de personnalités comme Ellen Johnson Sirleaf. Elle fait partie des meneuses d'une grève du sexe spectaculaire qui a poussé les hommes non impliqués dans le conflit à prendre position pour la paix⁴.

En parallèle des questions de paix et sécurité, on peut citer des avancées importantes du fait de mobilisations féminines nationales en matière de représentation et de participation politique des femmes, de violences sexistes et sexuelles et de droits sexuels et reproductifs. L'excision a longtemps été considérée comme un élément fondamental de l'identité culturelle en Afrique de l'Ouest. De nombreuses voix féminines se sont pourtant fait entendre dès le milieu des années 1970 pour dénoncer cette pratique et la faire interdire⁵. Au Burkina Faso, l'un des pays où la pratique des mutilations génitales féminines est la plus élevée, une des premières structures de lutte contre l'excision a été créée entre 1988 et 1990 sous la pression de ces voix soutenues par des mobilisations d'envergure mondiale. Regroupant différents acteurs étatiques et non étatiques, le Comité national de lutte contre la pratique de l'excision est

1. Marie-Cécile Naves, *op. cit.*

2. Charlotte Jarry, « Les femmes, premières victimes lors des conflits », Oxfam France, 8 novembre 2022.

3. Stephanie Anne Johnson, « Women, Shared Leadership, and Policy: The Mano River Women's Peace Network », *The Journal of Pan Africa Studies* 4, n° 8 (2011) : 59-73.

4. Carol Mithers et Leymah Gbowee, *Mighty Be Our Powers: How Sisterhood, Prayer, and Sex Changed a Nation at War* (New York : Beast Books, 2013).

5. Aurélie Latourès, « Saisir l'État en action en Afrique subsaharienne : action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines au Mali et au Kenya », Thèse de doctorat en science politique, IEP Bordeaux / Université de Bordeaux IV, 2008.

En matière de violences sexistes et sexuelles, c'est aux mobilisations féminines et féministes que l'on doit le renforcement des cadres législatifs et institutionnels

animé en majorité par des militantes. Il est à l'origine de la loi contre les MGF de 1996, une grande première dans la région. Le Comité dispose depuis 1997 d'un secrétariat permanent chargé de la gestion quotidienne des politiques relatives à l'excision. Devenu aujourd'hui Conseil national de lutte contre l'excision, il a entre autres permis au gouvernement burkinabè de disposer d'un engagement politique fort, d'un cadre juridique clair et d'un programme national cohérent. Ce travail militant a contribué à la prise de conscience grandissante des méfaits des MGF sur la santé des femmes, à l'engagement de la société civile et des *leaders* d'opinion sur la question de l'excision et à l'ouverture de deux mini-blocs opératoires qui ont permis la

formation de plus d'une centaine de médecins à la chirurgie réparatrice¹.

En matière de violences sexistes et sexuelles, c'est aux mobilisations féminines et féministes que l'on doit le renforcement des cadres législatifs et institutionnels en faveur de la prévention, de la protection et de la prise en charge des victimes dans plusieurs pays. Même si ces dispositifs demeurent défectueux, ils montrent que les mobilisations des femmes ont un impact majeur sur la transformation d'une situation ordinaire en problème public nécessitant une action de la puissance publique. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la réforme du Code pénal en 2019 a permis une définition claire du viol et sa requalification en crime – plutôt que simple délit. La loi du 21 décembre 2021 a permis d'aller plus loin dans la reconnaissance des violences domestiques, qu'elles soient commises au sein du foyer ou de la famille par un de ses membres sur un autre membre, ou à l'encontre d'une personne vivant dans le même ménage que l'agresseur, sans nécessité pour cette dernière de posséder un lien de parenté. On peut clairement y voir une avancée dans la protection des femmes mariées ou en concubinage ainsi que pour les aides de maison, les femmes de ménage s'étant elles aussi mobilisées pour faire reconnaître leurs droits dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest².

Les militantes ne se contentent pas seulement de mener des actions de plaidoyer sous des formes diverses. Celles qui en ont les ressources et les

1. Burkina Faso, « Rapport national Beijing+25 » (2020).

2. Bineta Giagne, « Sénégal : les femmes de ménage se syndiquent », RFI, 30 mars 2011.



capacités vont jusqu'à porter leurs revendications devant la justice, afin de contraindre leur gouvernement à agir. Loin de se décourager après la révision du Code de la famille en 2011, les militantes maliennes ont saisi la Cour africaine des droits humains et des peuples, qui a statué en leur faveur en reconnaissant que ce Code – notamment l'âge du mariage à 15 ans pour les filles – violait les obligations de l'État malien au regard des normes internationales relatives aux droits humains. Ainsi cette Cour appliquait-elle pour la première fois les dispositions du protocole de Maputo¹, ratifié par le Mali en 2005. Sur leur lancée, les militantes ont déposé une plainte auprès de la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) contre le refus persistant de l'État malien d'adopter un cadre juridique et politique qui condamnerait clairement les MGF.

La visibilité et l'augmentation de la représentation et de la participation politique des femmes aux instances décisionnelles constituent un des changements

notoires observés ces deux dernières décennies. Le champ politique est en effet l'un des domaines où les niveaux de discrimination entre femmes et hommes sont les plus élevés. Pour pallier ces inégalités, presque tous les gouvernements de ces pays ont mis en place des quotas de genre pour garantir la parité, ou du moins l'équité, aux postes de représentation politique, tantôt de manière volontariste, tantôt poussés par les organisations des droits des femmes et les mouvements féministes. Pourtant, les textes sont loin

Le **champ politique** est l'un des domaines où les **niveaux de discrimination** entre femmes et hommes sont les **plus élevés**

d'être appliqués, ce dont de nombreuses organisations de femmes ont désormais fait leur priorité. Certaines d'entre elles ont activement participé à l'élaboration et à la promotion des textes de lois sur les quotas, mais dénoncent en effet leur non-respect par les pouvoirs en place et l'absence de mesures dissuasives pour contraindre les partis politiques à les respecter. C'est le cas en Côte d'Ivoire où, depuis octobre 2019, la loi impose un quota de 30% de femmes candidates pour les assemblées élues. Or, après les élections législatives de 2021, les femmes ne représentaient que 12% des élus.es.

Les initiatives en faveur des femmes et par des femmes sont innombrables et très diverses. Parfois transformées en dispositifs nationaux relayés et amplifiés

1. Le protocole de Maputo (2003) est le premier protocole relatif aux droits des femmes en Afrique. Cet instrument juridique établi un cadre exhaustif définissant les normes que les États parties à l'Union africaine sont tenus de respecter afin de protéger les femmes et faire respecter leurs droits. À ce jour, seuls 44 États sur 55 l'ont ratifié. Le Mali fait partie des dix premiers pays à l'avoir ratifié en 2005.



par les bailleurs de fonds et les gouvernements, elles permettent sans aucun doute d'améliorer le cadre de vie de nombreuses femmes et jeunes filles. Pourtant, les difficultés et les défis sont nombreux et montrent qu'il faut bien plus que des mobilisations féminines pour intégrer les perspectives et préoccupations liées au genre dans les politiques gouvernementales.

Autonomie limitée, conservatisme (religieux), populisme, insécurité : quand les mobilisations ne suffisent pas

De quelles marges de manœuvre disposent réellement les femmes dans des instances de décision où elles se comptent sur les doigts d'une main ? Qu'espérer des mobilisations féminines dans des contextes où les systèmes de gouvernance démocratique sont fragiles, en recul et sous la menace constante de contraintes multiples, y compris environnementales et sécuritaires ?

S'il y a un domaine dans lequel les femmes sont capables d'influencer les politiques publiques de manière significative, c'est celui de la représentation politique. Or la représentation des femmes en politique en Afrique de l'Ouest est loin d'être à la mesure de leur participation, de leurs mobilisations et de leurs attentes, et ce en dépit des différentes lois sur la parité. En Gambie, par exemple, où un projet de loi vise à légaliser les mutilations génitales féminines, pourtant formellement interdites depuis 2015, il n'y a que quatre femmes à l'Assemblée législative. Quel poids peuvent-elles avoir dans une assemblée constituée en majorité d'hommes qui préfèrent ignorer les nombreuses voix des femmes et leurs courageuses prises de parole pour dénoncer les conséquences dramatiques de ces pratiques sur leur santé ? Coumba Touré, militante sénégalaise et coordinatrice du mouvement *Africans rising* pour la paix, la justice et la dignité, déclare avec beaucoup d'amertume lors d'une conférence de presse : « Les lois interdisant les MGF sont le fruit de plus de quarante ans, cinquante ans de lutte. Nos mères se sont battues. Et en quelques mois on veut revenir sur des acquis que nous avons mis tant d'années, tant de sueur, tant de souffrance à obtenir ? Voilà que le cauchemar recommence [...] Ce sont des assemblées d'hommes. Ils sont conscients de leur pouvoir »¹.

1. Ces propos ont été tenus à Dakar dans le cadre d'une assemblée de la Plateforme mondiale des femmes entrepreneuses (PLAMFE), le 2 mai 2024, trois jours avant la présentation publique du « Manifeste pour une participation effective des femmes dans les instances de gouvernance et leur prise en charge dans la formulation des politiques publiques ». Cette assemblée avait aussi abouti à une déclaration du Collectif des femmes africaines contre l'excision et les violences liées aux traditions pour soutenir la non-abrogation de la loi contre l'excision en Gambie. Voir « Un collectif de femmes qui disent non à l'abrogation de la loi contre l'excision en Gambie », Amani TV, YouTube, 3 mai 2024.

Pourtant cité comme référence en matière de représentativité féminine en politique, le Sénégal vient d'effectuer un remarquable recul. En avril 2024, quatre femmes seulement font partie des trente membres du gouvernement du président nouvellement élu, Bassirou Diomaye Faye. Les organisations de femmes et de féministes n'avaient pourtant ménagé aucun effort pour exiger l'alternance politique, à la suite de la tentative du président sortant Macky Sall de reporter les élections à une date inconnue. Par un décret cosigné par le nouveau chef de l'État et le chef du gouvernement, le ministère de la Femme est absorbé par le ministère de la Famille et des Solidarités, qui regroupe les affaires relatives aux droits des femmes, aux enfants et à la lutte contre toutes formes de discrimination. Cette décision participe, selon les militantes féministes, d'un projet délibéré d'invisibilisation des femmes dans l'espace public et montre bien que les questions relatives aux femmes et aux droits des femmes ne sont pas une priorité¹.

Ce qui se passe en Gambie ou au Sénégal, pour ne citer que ces deux exemples, illustre la fragilité des acquis obtenus par les mobilisations des

femmes. Ces événements montrent également la difficulté à faire de la lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes un problème public. Or pour capter l'attention de l'État et le pousser à agir, il faut une adhésion plus large et les capacités à exiger réparation. Sans représentativité politique, comment défendre des projets de lois qui promeuvent l'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes ou qui protègent les droits des femmes en matière de santé, d'éducation, d'accès à l'emploi, etc. ?

Par ailleurs, la crise sécuritaire que connaît la région, notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger avec les coups d'État et le retour de régimes militaires, entraîne de graves implications pour les femmes et les jeunes filles². Les droits de manifester, de se rassembler ou de revendiquer sont

Les **mobilisations féminines**, certes en nette hausse, doivent désormais **composer** avec un **environnement** extrêmement **agressif** et de plus en plus **hostile**

1. Ndèye Débo Seck, « L'heure est aux priorités, la représentation des femmes n'en est pas une », *Eyala blog*, 17 avril 2024.

2. Ornella Moderan, « Prise en compte des besoins de la participation des femmes dans les processus de réforme du secteur de la sécurité au Burkina Faso, au Mali et au Niger », Friedrich Ebert Stiftung (décembre 2023). Voir également Aïssa Diarra, Brahim Diallo et Zakaria Amar, « Des solutions endogènes pour soutenir les interventions visant à améliorer la santé sexuelle et reproductive féminine au Sahel », *Les Papiers de la Fondation*, n° 52, Fondation Croix-Rouge française (2023) : 31.



quotidiennement balayés au nom de la sécurité et de la souveraineté¹. La forte érosion des conditions économiques et la crise alimentaire causée par le changement climatique rendent difficilement audibles les revendications des femmes et, par conséquent, leur prise en compte dans les politiques publiques. Cet environnement entretient et exacerbe le développement de discours extrémistes animés par des groupes radicaux qui diabolisent les mobilisations politiques des femmes et les organisations non gouvernementales internationales, accusées de servir un agenda impérialiste occidental.

Les mobilisations féminines, certes en nette hausse, tant du fait d'une prise de conscience plus forte que d'une meilleure accessibilité aux partenariats et financements, doivent donc désormais composer avec un environnement extrêmement agressif et de plus en plus hostile. Ce terrain est propice à une multiplication des discours et des politiques antigendre, c'est-à-dire à une opposition publique et organisée au sein des arènes internationales, régionales ou nationales contre les féministes et leurs idées, contre les études de genre ou sur le genre, contre l'éducation à la sexualité, contre les droits sexuels et reproductifs et contre les minorités sexuelles et de genre². La montée des radicalismes religieux, l'insécurité alimentaire, les impératifs sécuritaires et le rétrécissement des espaces de la société civile vont de pair avec une rhétorique qui entend préserver / ramener la sécurité et un ordre social et sexuel traditionnel dans lequel les femmes restent à leur place de subordonnées, de *cadets sociaux*, qui limite leur mobilité, la pleine jouissance de leurs droits et l'accès aux positions de pouvoir.



Face aux défis posés par des structures d'oppression, qu'elles soient familiales, communautaires ou étatiques, les femmes en Afrique de l'Ouest n'ont jamais été des victimes passives. Avant les luttes pour les indépendances comme après, elles ont toujours su se mobiliser pour briser les contraintes sociales et de genre et exiger d'être traitées avec dignité et respect. Les efforts mondiaux pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles ont connu une croissance impressionnante ces vingt dernières années. C'est aussi grâce à cet environnement de financement accru que plus de la

1. Voir Amnesty International, « Niger : les autorités mettent les droits en danger », Communiqué de presse, 26 octobre 2023 ; et Amnesty International, « Burkina Faso 2023 : la situation des droits humains » (page consultée le 13 mai 2024). Voir également Jonathan Silverman M'Piga Nkoumi, « Au Burkina Faso, la protection des droits fondamentaux des citoyens en recul », *The Conversation*, 2 mai 2024.

2. Voir Patrick Awondo, Emmanuelle Bouilly et Marième Ndiaye, « Introduction au thème : Penser l'anti-gendre en Afrique », *Politique africaine* 168, n° 4 (2022) : 7 ; et Larissa Kojoué, « Qui a peur du genre. Rapport d'étude sur "l'idéologie du genre" et les campagnes anti-gendre qui la soutiennent au Burkina Faso, au Ghana et au Sénégal », ISDAO/QAYN (avril 2022).

moitié des pays d'Afrique subsaharienne ont adopté des lois sur la violence à l'égard des femmes¹. Cet environnement de financement pose cependant un

Il s'avère **crucial** que ces **mobilisations** **de femmes** s'investissent dans des **projets** de **transformation** **sociale profonde**

certain nombre de défis, comme la dépolitisation ou la technicisation de la question du genre et de la violence à l'égard des femmes. Les bailleurs de fonds internationaux sont très soucieux d'appliquer une approche apolitique et centrée sur les projets, ce qui limite la portée programmatique, politique et la durabilité des mobilisations sur le terrain. Par ailleurs, la multiplication et le soutien aux initiatives en faveur des femmes et portées par des femmes dans des contextes d'exclusion active continuent de susciter de nombreuses réactions négatives. Avec les crises multiples que traverse la région, ces dernières

trouvent aujourd'hui un terrain propice pour se déployer et saper ainsi les acquis de nombreuses années de mobilisation. C'est pourquoi il s'avère crucial que ces mobilisations de femmes s'investissent dans des projets de transformation sociale profonde, qui s'attaquent aux causes profondes des disparités et des inégalités qui les exposent à la violence et à toutes sortes d'abus. ■

1. African Women's Development Fund, « Preventing Violence against Women: A Primer for African Women's Organisations » (août 2019).